



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de Règlement relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté un projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 274-23 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne* ».

Ce règlement vise à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité conformément aux exigences prescrites à l'article 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il vise plus particulièrement à préserver les bâtiments érigés sur le territoire de la municipalité qui présentent une valeur patrimoniale, historique ou architecturale ainsi que les immeubles cités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **13 mars 2023 à 20 h 00** au centre communautaire situé au 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement détaillé peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne aux heures régulières de bureau ainsi que le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://sca.quebec/> Toute personne peut également obtenir une copie du projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec;
4. Le projet de règlement adopté ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 24 FÉVRIER 2023.

July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 24 février 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 24 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière